

L'an deux mille quinze, le 2 mars à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 23 février 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 23 h 12.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Madame Carina FOURNIER (procuration donnée à Monsieur Gildas CORNEC), Monsieur Jean-Noël MERRIEN (procuration donnée à Madame Liliane COQUIL), Monsieur Didier SANCEAU (procuration donnée à Madame Aurélie BERTHOLOM), Monsieur Joël SPITZ (procuration donnée à Monsieur Laurent LE CAIN), Madame Cécile TABARLY (procuration donnée à Monsieur Bruno MERRIEN). Madame Frédérique BOESSE est entrée en séance à 20 h 30.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

① FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Comptes administratifs 2014 : Commune – Eau – Assainissement – Ports – Lotissement communal

Election d'un Président de séance

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14 a et L 2121-31 a 1 du CGCT,

Vu la nécessité d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs,

Vu la candidature de Monsieur Bruno MERRIEN,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré :

- ☞ décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance par un vote à main levée,
- ☞ désigne, à l'unanimité, Monsieur Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de la commune.

Vote des comptes administratifs

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

après en avoir délibéré :

↳ adopte les comptes administratifs de l'année 2014 dans les conditions suivantes :

COMPTE GENERAL DE LA COMMUNE

REALISATION 2014 + REPORTS 2013	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	5 071 803,48 €	5 710 926,57 €	- 639 123,09 €
Fonctionnement	13 515 558,92 €	11 188 776,99 €	2 326 781,93€
TOTAL	18 587 362,40 €	16 899 703,56€	1 687 658,84 €
RESTES A REALISER	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	92 936,00 €	1 062 187,00 €	- 969 251,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	92 936,00 €	1 062 187,00 €	- 969 251,00 €
TOTAL CUMULE	18 680 298,40 €	17 961 890,56 €	718 407,84 €

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

COMPTE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

REALISATION 2014 + REPORTS 2013	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	740 986,94 €	477 394,42 €	263 592,52 €
Fonctionnement	600 825,01 €	465 117,27 €	135 707,74 €
TOTAL	1 341 811,95 €	942 511,69 €	399 300,26 €
RESTES A REALISER	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	63 555,00€	325 369,00€	- 261 814,00€
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	63 555,00 €	325 369,00 €	- 261 814,00€
TOTAL CUMULE	1 405 366,95 €	1 267 880,69 €	137 486,26 €

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

COMPTE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

REALISATION 2014 + REPORTS 2013	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<i>Investissement</i>	798 690,71 €	630 222,83 €	168 467,88 €
<i>Fonctionnement</i>	777 457,06 €	558 930,49 €	218 526,57 €
TOTAL	1 576 147,77 €	1 189 153,32 €	386 994,45 €
RESTES A REALISER	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<i>Investissement</i>	165 024,00 €	486 505,00 €	- 321 481,00 €
<i>Fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	165 024,00 €	486 505,00 €	- 321 481,00 €
TOTAL CUMULE	1 741 171,77 €	1 675 658,32 €	65 513,45 €

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

COMPTE DU SERVICE DES PORTS

REALISATION 2014 + REPORTS 2013	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<i>Investissement</i>	171 526,30 €	185 290,88 €	- 13 764,58 €
<i>Fonctionnement</i>	202 725,65 €	180 071,38 €	22 654,27 €
TOTAL	374 251,95 €	365 362,26 €	8 889,69 €
RESTES A REALISER	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<i>Investissement</i>	0,00 €	2 655,00 €	- 2 655,00 €
<i>Fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	2 655,00 €	- 2 655,00 €
TOTAL CUMULE	374 251,95 €	368 017,26 €	6 234,69 €

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

COMPTE DU SERVICE LOTISSEMENT COMMUNAL

REALISATION 2014 + REPORTS 2013	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<i>Investissement</i>	678 000,00 €	688 282,36 €	- 10 282,36 €
<i>Fonctionnement</i>	17 220,08 €	17 220,08 €	0,00 €
TOTAL	695 220,08 €	705 502,44 €	- 10 282,36 €
RESTES A REALISER	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
<i>Investissement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	695 220,08 €	705 502,44 €	- 10 282,36 €

Vote intervenu : à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

1.2. Comptes de gestion de l'exercice 2014 de Monsieur le Trésorier

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux absentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

- ↳ constate que les comptes de gestion 2014 de Monsieur le Trésorier sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur,
- ↳ approuve les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier pour 2014 suivants :
 - budget général de la commune,
 - budgets annexes des services eau, assainissement, ports et lotissement communal.

1.3. Affectation des résultats de l'exercice 2014 : Commune – Eau – Assainissement – Ports

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'année 2014 : Commune, Eau, Assainissement et Ports,
Vu sa délibération 1.1. du 2 mars 215,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux absentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

- ↳ décide d'affecter les résultats de l'exercice 2014 des budgets Commune, Eau, Assainissement et Ports comme suit :

COMMUNE	Résultat		2 326 781.93 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	1 695 000.00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	631 781.93 €
EAU	Résultat		135 707.74 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	99 000.00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	36 707.74 €
ASSAINISSEMENT	Résultat		218 526.57 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	179 000.00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	39 526.57 €
PORTS	Résultat		22 654.27 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	16 420.00 €
		Report en fonctionnement sur le compte R002	6 234.27 €

1.4. Autorisation n° 2 de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 15 à 22 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu sa précédente délibération du 15 décembre 2014 autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015,

Vu les nouvelles dépenses d'investissement du budget général de la commune et du budget du service de l'eau à prévoir avant l'adoption du budget primitif 2015,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux votes contre : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

✎ autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites sur les tableaux ci-dessous jusqu'à concurrence des montants déterminés :

COMMUNE - BUDGET GENERAL

Chapitres / Opérations	Montant des dépenses autorisées €
Opération 109 - Etude révision du P.L.U. (fonction 820) Article 202-109 - Frais réalisation documents urbanisme	4 500
Opération 34 - Locaux à la cale de Beg-Meil (fonction 95) Article 2158-34 - Autres installations, matériels, outillages techniques (bateau 17 000 / barge 20 500)	37 500
Opération 53 - Dunes plages (fonction 833) Article 2315-53 - Installation, matériel et outillages techniques	8 000
TOTAL	50 000

BUDGET EAU

Chapitres / Opérations	Montant des dépenses autorisées €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles Article 2111 - terrains nus	50 000
TOTAL	50 000

✎ s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2015

1.5. Rénovation du navire « Fouesnant-les Glénan » : avenant au marché de travaux et modification n° 2 de l'AP/CP

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération 6.1. du 27 février 2014 approuvant le projet de remotorisation et de rénovation du navire « Fouesnant-les Glénan » ;

Vu les articles L 2311-3 & R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programmes et aux crédits de paiement,

Vu ses délibérations 1.4. du 23 avril et 1.7. du 15 décembre 2014 relatives à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement liés à cette opération,

Considérant que les investissements liés à l'opération de remotorisation et de rénovation du navire « Fouesnant-les Glénan » seront répartis sur les exercices 2014 et 2015 et qu'il convient de déroger aux règles de l'annualité budgétaire,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 26 février 2015,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec les Ateliers Mécaniques Lorientais pour un montant de 21 426 €,
- ✎ prend acte du montant total du marché qui s'élève à 312 769 € et de l'ensemble de l'opération (études et travaux) qui s'élève à 348 064 €,
- ✎ approuve la modification n° 2 à l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération de remotorisation et de rénovation du navire « Fouesnant-les Glénan » suivant la répartition ci-dessous :

	2014	2015
Dépenses - crédits de paiement	142 000 €	206 064 €
Recettes (subventions, autofinancement et emprunt)	142 000 €	206 064 €

- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

1.6. Taxe de séjour 2015

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu sa précédente délibération 1.3. en date du 8 juillet 2014 relative aux tarifs de la taxe communale de séjour,

Vu l'avis en date du 2 mars 2015 du Comité directeur de l'Office Municipal de Tourisme,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ prend acte de l'exonération de la taxe de séjour en faveur des personnes mineures à compter du 1^{er} janvier 2015.

1.7. Attribution de subventions pour 2015 (premières dotations)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ attribue les subventions suivantes, au titre de l'année 2015 :

Bénéficiaires	Montant €
Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités locales (CNAS) – à titre d'acompte pour l'année 2015 suivant l'effectif déclaré au 1 ^{er} janvier 2015	35 996,20
Amicale du personnel communal - FOUESNANT	21 000,00

☞ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2015,

☞ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

- ② **FAMILLE – EDUCATION – JEUNESSE**
- ③ **CULTURE – COMMUNICATION**
- ④ **SOLIDARITES**
- ⑤ **VIE ASSOCIATIVE LOCALE – COMMERCE**

Néant

⑥ **CADRE DE VIE - TRAVAUX**

6.1. Convention relative au raccordement d'une sirène communale au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention à intervenir entre l'Etat et la commune dans le cadre du déploiement du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP),

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

6.2. Avenant pour le marché de maintenance de l'éclairage public

Le Conseil municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 de 26 537,93 € HT au marché relatif à l'exploitation, la maintenance, le renouvellement et le réaménagement des installations du réseau d'éclairage public avec l'entreprise CITEOS, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

6.3. Continuité écologique du ruisseau de Mestrezec

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ approuve les travaux de réalisation d'un pont cadre pour contribuer à la continuité écologique du ruisseau de Mestrezec au niveau de la traversée de la route départementale n° 145,
- ✚ prend note de la dépense correspondante qui s'élève prévisionnellement à 63 500 € HT,
- ✚ autorise le Maire à solliciter les aides financières auxquelles ce projet peut prétendre et notamment auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Conseil général du Finistère et du Conseil régional de Bretagne, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

6.4. Convention pour l'implantation d'une chambre de tirage par la société Free

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention d'implantation d'une chambre de tirage par la société FREE sur le domaine public communal, rue des Ecoles,

Considérant l'intérêt de développer le réseau « 4G » sur le territoire communal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ approuve le projet de convention à intervenir entre la commune de Fouesnant et la société FREE, ayant pour objet l'implantation d'une chambre de tirage sur le domaine public communal, rue des Ecoles,
- ✚ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

7 URBANISME**8 EAU & ASSAINISSEMENT**

Néant

9 AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL**9.1. Tableau des effectifs du personnel communal – création et suppression de postes**

Le Conseil Municipal,

Vu les avis du Comité Technique du personnel communal, en sa séance du 26 février 2015,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ décide d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs du personnel communal, à effet du 2 mars 2015 :

Emplois permanents :

Création	Suppression
6 postes d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à TC	6 postes d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TC
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 5h10	1 poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC 5h10
1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à TC	1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TC
1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à TNC 28h	1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 28h-
	1 poste d'assistant du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe à TC

Emplois non permanents :

Création	Suppression
1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à TNC 28h
1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC 15h	1 poste de collaborateur de cabinet
1 poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe à TC	1 poste d'apprenti

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie correspondante dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier du diplôme correspondant au niveau requis pour se présenter au concours de la fonction publique ;

☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

☞ prend acte de la composition du tableau des effectifs du personnel communal intégrant ces décisions.

9.2. Formation des élus

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-12 et suivants,

Considérant que la formation est un droit pour les élus locaux qui le souhaitent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise chaque élu à bénéficier, pendant la durée du mandat, à la formation à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur ;
- ↳ détermine les thèmes privilégiés suivants :
 - . les fondamentaux de l'action publique locale,
 - . les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- ↳ fixe le montant des dépenses totales (frais d'enseignements, de déplacement et frais de perte de revenu le cas échéant) à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus ;
- ↳ autorise le remboursement par la commune des frais de déplacements occasionnés par ces formations et, le cas échéant, les frais de perte de revenu correspondant ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

9.3. Comité Technique du personnel communal – collège des élus

Le Conseil Municipal,

Vu sa précédente délibération 9.5. en date du 23 avril 2014,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 26,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide que les représentants des élus siégeant au Comité Technique du personnel communal de la mairie ont voix délibérative,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

9.4. Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire du personnel – avenant n° 1 à la convention

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 6.2. du 13 décembre 2012,

Vu le projet d'avenant à intervenir,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ approuve les termes de l'avenant à intervenir au contrat de prévoyance collective conclu entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la Mutuelle Nationale Territoriale, permettant aux agents de bénéficier des garanties de ce contrat dans de meilleures conditions et à un meilleur taux,
- ☞ autorise le Maire à signer ce document, ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

INFORMATION

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Le document servant de support au Débat d'Orientations Budgétaires a été remis à l'ensemble des élus.

Le Conseil Municipal :

- ☞ prend acte de cette communication.

2a. Compte rendu de la délégation donnée au Maire : passation des marchés publics en procédure adaptée et appel d'offre ouvert (état des marchés passés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ☞ prend acte des informations relatives à la passation des marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert (état des marchés passés du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014).

2b. Compte rendu de la délégation donnée au Maire : liste des marchés conclus par la commune en 2014

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ☞ prend acte des informations relatives aux marchés conclus par la commune en 2014.

2c. Compte rendu de la délégation donnée au Maire : déclarations d'intention d'aliéner :

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

DOCUMENTS REMIS AUX ELUS

- ↪ **Arrêté préfectoral du 10 novembre 2014 autorisant et déclarant d'utilité publique la dérivation et le prélèvement par pompage des eaux des deux forages de Kérougué et l'établissement des périmètres de protection, ainsi que l'institution des servitudes afférentes**
- ↪ **Arrêté préfectoral du 10 novembre 2014 autorisant et déclarant d'utilité publique la dérivation et le prélèvement des eaux souterraines, la mise en exploitation et l'établissement du périmètre immédiat du forage F2 de Bréhoulou**

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Maire fait état d'une demande reçue par courriel le vendredi 27 février 2015 de Monsieur Vincent ESNAULT pour le groupe « Fouen en avant ».

Monsieur ESNAULT demande que le Maire lui apporte des réponses ou des éléments d'explication sur les points suivants :

1. mise à jour des actions au contentieux,
2. délivrance du permis SCI Pyva,
3. délivrance du permis Jan à Sainte-Anne,
4. prix de revient d'un repas et provenance d'approvisionnement pour les cantines,
5. extension de mairie (projet, prix, surplus des études),
6. sentier côtier: calendrier des travaux,
7. bilan des grandes marées + études, rapport des scientifiques sur la dune de Cleut Rouz,
8. point d'information sur votre action concernant le camping de lantecoste / BOT CONAN.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du conseil municipal, adopté lors de la réunion du 21 octobre 2014, traite des modalités selon lesquelles les questions de cet ordre sont abordées en séance. Il est notamment indiqué à l'article 5 : « ...Le texte des questions est adressé au Maire 2 jours ouvrés (du lundi au vendredi) au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception... Les questions posées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche ».

Le délai entre la réception de la demande et la tenue de la réunion du conseil municipal ne compte pas au moins 2 jours ouvrés ; par conséquent, Monsieur le Maire a indiqué à Monsieur ESNAULT que sa demande est différée à la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Fouesnant, le 5 mars 2015



**Le Maire,
Roger LE GOFF**